

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE MERCREDI 11 MARS 2009 A 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 mars 2009.

en exercice : 29

présents : 25

votants : 26

25 PRESENTS : Mrs Mmes MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, LANGLOIS, TRANI, TOSELLO, DEMALINE, CARRE, AUDDINO, SIEGEL, DURAND, RENAUDO, ROGGERI, FOUREL ALFONSI, IAICH, BLONDIN, GOURDIN.

1 REPRESENTE : Monsieur TANGUY représenté par Monsieur ALFONSI.

O B J E T :

**Abattement
de la taxe d'habitation
en faveur des personnes
handicapées**

3 ABSENTES : Mesdames BENALI-KHALOUL, PIGNAL et GIORDANENGO.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur RENAUDO.

RAPPORTEUR : Mme SCIARRI.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 1639Abis du Code des Impôts,

Monsieur le Maire propose, qu'à compter des impositions établies au titre de 2008, le Conseil municipal puisse, sur délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639Abis du Code des Impôts, instituer un abattement spécial à la base de la taxe d'habitation égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune, en faveur des personnes handicapées ou invalides ou qui occupent leur habitation avec des personnes handicapées, et notamment un enfant titulaire de la carte d'invalidité (article L.1411.II.3 bis du Code Général des Impôts).

Après en avoir délibéré, la proposition ci-dessus est adoptée à l'**UNANIMITE**.

Les Membres du Conseil Municipal,

**Le Maire,
Michel MEÏNI**

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :